

# FORMATION DIPLÔME D'INSTRUCTEUR FEDERAL

Fiche de candidature

Photographie  
à coller

## ECOLE DEPARTEMENTALE DE FORMATION

Ligue : Grand Est

Département de la Moselle

**Lieu de la formation** : Gymnase Paul Vincent, avenue Charlemagne 57640 Vigy

**Date limite d'inscription** : 12 novembre 2023



**Je possède déjà le DAF**

2 jours de formation

23 et 24 mars 2024

tarif : 150€



**Je ne possède pas le DAF**

4 jours de formation

19 novembre et 10 décembre 2023,  
23 et 24 mars 2024

tarif : 250€

### Etat Civil

Nom de naissance : ..... Nom d'usage : ..... Sexe : M  F

Prénom : ..... Date de naissance : ..... / ..... / ..... Pays de naissance : .....

Adresse permanente : .....

Code Postal ..... Ville : ..... Profession.....

Tél. : ..... Portable : .....

E-mail : .....@.....

### Situation

Numéro de licence : ..... Numéro d'affiliation du club : .....

Discipline : ..... Club : ..... Grade : .....

Responsabilités associatives et/ou fédérales: .....

.....

### Mode de règlement

Coût de la formation : 250 € (150€ pour les titulaires du DAF)

- Par Chèque** (à l'ordre du Comité de Moselle de Karaté)
- Par Virement** (IBAN : FR17 2004 1010 1009 8124 2V03 184 / BIC : PSSTFRPPNCY)

## Pièces obligatoires à joindre avec ce dossier

- 1 copie de la carte nationale d'identité (recto et verso) - être âgé au moins de 18 ans
- 1 copie du diplôme de grade du 1er dan minimum
- 1 copie de la licence fédérale de l'année en cours
- 1 copie du PSC1 ou diplôme de secourisme équivalent en cours de validité

## Demande d'admission

Je soussigné(e) : .....certifie l'exactitude des renseignements fournis dans ce dossier et demande au jury d'admission d'examiner ma candidature à l'entrée en formation au Diplôme d'Instructeur Fédéral.

Fait à : ..... , le : .....Signature : .....

Le dossier de candidature dûment complété doit être accompagné obligatoirement de toutes les pièces à joindre.

Il devra être envoyé à l'adresse suivante :

**Comité Départemental de la Moselle de Karaté**  
**1 rue Albert boulanger**  
**57640 Sainte-Barbe**

**Avant le 12 novembre 2023**

Le DIF est le niveau avancé de qualification pour l'enseignement bénévole du karaté et des disciplines associées, dans tout club affilié à la FFK. Il permet de diversifier les activités par rapport aux différents publics d'un club (Enfants, adolescents, adultes et seniors) et de mieux leur assurer le développement à long terme.

Le DIF est accessible de deux façons : en formation complète ou en formation allégée si vous possédez déjà le DAF.

